



République Française

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :  
**Mardi 9 Février 2021 à 20 heures 45**  
**à la salle des fêtes « François des Garets »**

\*\*\*\*\*

**Le confinement, lié au contexte sanitaire, ne permet pas au public de se déplacer pour assister à cette séance. Néanmoins, la publicité des débats sera assurée : la séance sera diffusée sur Internet en direct (les modalités seront précisées ultérieurement).**

### ORDRE DU JOUR

#### ORDRE DU JOUR :

- Débat d'Orientation Budgétaire au vu du Rapport sur les Orientations Budgétaires.
- Convention de partenariat : Intervention au collège St Exupéry du service Jeunesse de Marolles-en-Hurepoix.
- Petite enfance renouvellement de la convention entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Marolles-en-Hurepoix relative au fonctionnement de la Halte-Garderie.
- Adhésion au groupement de commandes organisé par Cœur d'Essonne Agglomération pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme.
- CIG - Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques.
- Modification des statuts du SIARCE – Adhésion de la commune de Breuillet au titre de la mobilité propre.
- Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 3 février 2021

Georges JOUBERT,  
Maire